

COMMISSION CULTURE

Compte-rendu de la réunion du 10 mars 2015

Personnes présentes (voir en annexe)

Diaporamas en annexe :

- Commission tourisme : interventions de Mme CRÉPEL et de M. LE CLAIRE
- Intervention de M. Jean-Paul COUCHÉ
- Intervention de Mme Laëtitia CROËS

M. BATAILLE, Président, installe la commission.

Il remercie Mme le Maire de Saint-Sylvestre-Cappel pour l'accueil.

Il procède ensuite au recensement des candidatures à la vice-présidence de la Commission.

Mme CRÉPEL est la seule candidate. Elle est élue à l'unanimité.

Dans son propos introductif, Mme CRÉPEL insiste sur le fait qu'il s'agit d'une commission de travail, sur sa volonté de débattre sur l'évolution du rôle de la CCFI en matière culturelle.

Il s'agit d'une première commission. Elle est là pour émettre des avis, des idées, des suggestions pour aider l'exécutif communautaire

- Un projet politique : volonté de couvrir le territoire, de favoriser l'épanouissement des populations et l'attractivité des villes et villages de la Flandre Intérieure. La culture est un élément fondateur. Quelle que soit la taille de la commune, elle peut porter ou être associée à un projet culturel
- Une volonté de définir une véritable politique culturelle pour le territoire de la CCFI, qui ne soit pas une politique de guichet mais une vraie politique qui irrigue le territoire. Dans un contexte de restrictions budgétaires, l'Etat, la Région et le Département ont des politiques incitatives qui favorisent les projets portés par les intercommunalités.

Il n'est pas question de tout faire tout de suite (notion de temporalité).

Nous souhaitons construire, avec les habitants, une politique artistique et culturelle.

Le Département : le développement des réseaux de diffusion culturelle, la lecture publique (ex. réseau des médiathèques), le spectacle vivant (Cassel cornemuses), des actions diverses (Le Petit Monde, festival jeunes publics – Les Beaux Dimanches – La Villa Yourcenar), la présence artistique sur le territoire, des événements

La Région : aide au fonctionnement de structure (ex. Centre culturel André Malraux)

L'Etat : CLEA (contrat local d'éducation artistique) – Politique de la ville (Quartier Pasteur à Hazebrouck)

L'Europe : au cas par cas, la culture n'étant pas un volet prioritaire du Contrat de Plan

Après avoir rappelé le contexte, Mme CREPEL passe la parole à M. LE CLAIRE qui présente une synthèse de sa mission.

Mme CRÉPEL a souhaité que trois personnes témoignent de leur expérience dans le domaine culturel :

- **Premier témoignage : M. Jean-Paul COUCHÉ, de l'Institut de la Langue Régionale Flamande, sur le thème du bilinguisme**, notamment en matière de signalétique. (Présentation jointe en annexe)

Il indique que beaucoup de choses sont faites par les associatifs, mais que le sujet n'est pas institutionnalisé ; qu'il n'y a pas de véritable politique en la matière

M. BATAILLE demande combien de communes sont impliquées dans le développement du bilinguisme.

M. COUCHÉ répond qu'il y a volonté de développer l'enseignement, mais qu'il s'agit d'un sujet vraiment compliqué, face à une administration qui ne souhaite pas développer les langues régionales. Le flamand est enseigné dans 5 communes, 3 collèges. Il existe également des cours pour adultes.

Il est nécessaire de former les maîtres.

M. BATAILLE indique que M. STORET, Maire de Saint-Jans-Cappel accepterait, avec M. COUCHÉ, de coordonner la sensibilisation des élus à l'échelle de la CCFI afin d'aller vers un plus grand développement du bilinguisme.

- **Seconde témoignage : Mme Laëtitia CROËS, de la Mairie de Bailleul, sur le Réseau de médiathèques « la Serpentine »**

Elle précise qu'il s'agit d'une mutualisation des services aux usagers.

Cela permet une variété, une richesse, un renouvellement des collections, au travers d'une politique d'acquisition concertée

Toutes les médiathèques bénéficient de prêts de documents par la Médiathèque Départementale du Nord.

Elles permettent aux lecteurs de disposer d'une carte unique, d'un tarif unique, et accès à un catalogue informatisé.

Mme POLNECQ, Vice-président du Conseil Général, indique que la lecture publique est une compétence obligatoire du Département :

Critères : plan départemental de lecture publique ; superficie horaire ; documents proposés ; budget consacré

La Serpentine : 11 communes, 12 médiathèques

- accompagnement très fort de la Médiathèque Départementale du Nord (site de Bailleul)

- il n'a pas été simple de mettre les communes d'accord

- chaque médiathèque peut se spécialiser

La bibliothèque est le 3^e lieu de vie après l'habitation et le travail. Elle tisse le lien social

M. BATAILLE demande combien de médiathèques existent sur le territoire de la CCFI et combien de réseaux pourraient exister.

Pourrait-il y avoir plusieurs serpentines avec une coordination ?

Mme CRÉPEL invite les communes à communiquer les coordonnées des bibliothèques et médiathèques (moyens humains et financiers actuels) à M. LE CLAIRE.

Mme SANBOURG, de Wallon-Cappel, indique que Wallon-Cappel et Renescure (peut-être Staple) voudraient travailler ensemble, mais qu'il faut 3 000 euros pour mettre les livres sur le site ;

Mme CRÉPEL pense qu'on pourrait créer d'autres réseaux, même plus petits, pourquoi pas avec la commune d'Hazebrouck

Une élue de Renescure répond que le département a un budget de moins en moins important. Il est nécessaire de se rendre à Bailleul pour pouvoir échanger des documents à la bibliothèque départementale.

- **Troisième témoignage : M. Philippe LE CLAIRE, sur le Réseau de développement culturel en milieu rural**, initié en 1993 par le Département du Nord, et porté depuis cette date par le Centre André Malraux.

A la base, il s'agissait de programme des spectacles sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2011, il s'agit de co-construire le projet avec l'ensemble des habitants, des associations.

L'ensemble des financeurs, Département, Région, Etat, demandent de plus en plus que les projets soient portés par des intercommunalités. Pourquoi la CCFI ne porterait-elle pas le réseau ?

L'objet est de favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes.

Nous avons la chance d'avoir deux structures départementales d'importance : le Musée de Cassel et la Villa du Mont Noir

La culture peut être très largement partagée par l'ensemble des communes du territoire.

De nombreux dispositifs existent :

- financés par le département : présence artistique sur le territoire

- financés par l'Etat : le contrat local d'éducation artistique (CLEA), de la maternelle au lycée

Echanges

M. WAEGHEMACKER, de Godewaersvelde, pose la question de la méthodologie envisagée pour la réunion territoriale. Comment la mettre en place ? Quelles sont les propositions ?

Mme CRÉPEL indique que ces rencontres pourraient avoir lieu à l'automne, mais que cela doit être discuté en Bureau

M. LE CLAIRE complète en disant qu'il y a ce qui relève de la décision des élus :

- décision de prendre la compétence culture ou non, acte fondateur
- circuit de prise de compétence : passage en conseil municipal
- pré-projet à écrire (un diagnostic est en cours avec l'ensemble des communes)

Puis il y a les rencontres territoriales.

Les choses peuvent se mettre en place de manière concomitante.

M. BATAILLE remercie Mme CRÉPEL de cette réunion.

Au-delà de la feuille de route très large, il est nécessaire de rencontrer les acteurs culturels des communes, pour savoir où la communauté de commune doit aller, vers la mutualisation de moyens, de lieux. Par exemple, le Centre André Malraux : sous égide communale ou intercommunale ? Le travail doit être affiné.

Il faut savoir ce que les communes ne souhaitent surtout pas.

Il n'y a pas de budget culturel en 2015 (reconduction des financements 2014). Il faudra peut-être aller plus loin dans la mission.

Mme CRÉPEL et M. LE CLAIRE vont continuer d'animer des rencontres territoriales.

M. DASSONNEVILLE, d'Hazebrouck, indique que la ville d'Hazebrouck a déjà travaillé avec M. LE CLAIRE pour avoir le sentiment du Centre André Malraux : vers une culture à l'échelle du territoire et de la CCFI, plus efficace.

Mme CRÉPEL clôt la commission à 19 H 45.